

norme française

NF ISO 2067
Septembre 2002

Indice de classement : **B 57-014**

ICS : 79.100

Granulés crus de liège Échantillonnage

E : Granulated cork — Sampling
D : Korkgranulat — Probenahme

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR le 20 août 2002 pour prendre effet le 20 septembre 2002.

Remplace la norme homologuée NF B 57-014, d'octobre 1972.

Correspondance

Le présent document reproduit intégralement la Norme internationale ISO 2067:1998.

Analyse

Le présent document spécifie une méthode pour l'échantillonnage des granulés crus de liège. Considérant que les caractéristiques des granulés crus doivent être contrôlées avant tout pressage, le présent document n'est applicable qu'aux granulés en vrac n'ayant subi aucun traitement de pressage, de sortie des silos ou d'ensachage.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : liège, matière granuleuse, essai, échantillonnage, étiquetage.

Modifications

Par rapport au document remplacé, adoption de la norme internationale.

Corrections

Éditée et diffusée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) — 11, avenue Francis de Pressensé — 93571 Saint-Denis La Plaine Cedex
Tél. : + 33 (0)1 41 62 80 00 — Fax : + 33 (0)1 49 17 90 00 — www.afnor.fr



Membres de la commission de normalisation

Président : M DESCHAMPS

Secrétariat : M DELEVINGNE — AFNOR

M	ARACIL	SABATE SA
M	CHAPERON	MOËT & CHANDON
M	COURANT	ETS PRETEUX BOURGEOIS
M	DESCHAMPS	LYCEE VITICOLE & AGRONOMIQUE
M	GUILLEMAT	PERNOD SA
M	HAGEN	H OENEO CONSEIL
M	LIBIS	ADL BERTOLASO DIFFUSION
MME	MALAUSSENA	ETS JEAN PRIOUX & CIE
M	MOURIES	SOFRALI
M	RENEVIER	AFNOR
M	RIBOULET	CEVAQOE
M	SABATE	FED FSE SYNDICATS LIEGE
M	TRESCASES	BOUCHONS TRESCASES

Avant-propos national*Références aux normes françaises*

La correspondance entre les normes mentionnées à l'article «Références normatives» et les normes françaises identiques est la suivante :

ISO 3534-1 : NF ISO 3534-1 (indice de classement : X 06-002-1)
ISO 633 : B 57-000

La correspondance entre les normes mentionnées à l'article «Références normatives» et les normes françaises de même domaine d'application mais non identiques est la suivante :

ISO 3951 : NF X 06-023



2025 RELEASE UNDER E.O. 14176



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 2067 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 87, *Liège*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 2067:1988), dont elle constitue une révision technique.



Granulés crus de liège — Échantillonnage

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie une méthode pour l'échantillonnage des granulés crus de liège.

Considérant que les caractéristiques des granulés crus doivent être contrôlées avant tout pressage, la présente Norme internationale n'est applicable qu'aux granulés en vrac n'ayant subi aucun traitement de pressage, de sortie des silos ou d'ensachage.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 633:1986, *Liège — Vocabulaire*.

ISO 3534-1:1993, *Statistique — Vocabulaire et symboles — Partie 1: Probabilité et termes statistiques généraux*.

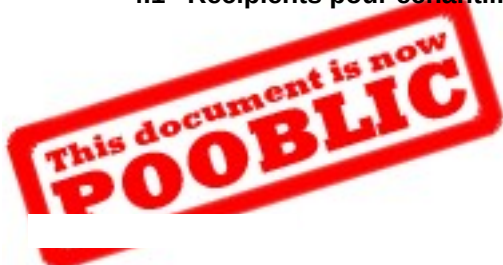
ISO 3951:1989, *Règles et tables d'échantillonnage pour les contrôles par mesures des pourcentages de non conformes*.

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions données dans l'ISO 3534-1 et l'ISO 3951 (pour les termes relatifs à l'échantillonnage) et celles données dans l'ISO 633 s'appliquent.

4 Appareillage

4.1 Récipients pour échantillonnage, avec fermeture.



5 Mode opératoire

5.1 Généralités

Évaluer la masse initiale totale du lot destiné à l'échantillonnage.

Afin de garantir que les échantillons pour laboratoire sont représentatifs du lot, l'échantillonnage (5.2 à 5.3) doit être effectué au hasard et aussi rapidement que possible, mais toujours dans les 24 h.

5.2 Prélèvements élémentaires

5.2.1 Généralités

Effectuer les prélèvements élémentaires sur les produits en vrac ou dans les sacs, conformément à 5.2.2 et 5.2.3, respectivement.

Effectuer les prélèvements élémentaires par lot, à raison de 0,5 litre pour 100 kg de granulé.

Les échantillons doivent toujours être prélevés séparément; les lots de différents types de granulé ne doivent pas être mélangés pour l'échantillonnage.

5.2.2 Produit en vrac

Sauf stipulation contraire dans le contrat, espacer les prélèvements élémentaires de manière qu'ils couvrent toute la masse du lot.

5.2.3 Produit en sacs

Sauf stipulation contraire dans le contrat, effectuer l'échantillonnage conformément à l'ISO 3951.

Sauf stipulation contraire dans le contrat, pratiquer, pour chaque sac considéré, un prélèvement de 1 litre, en procédant à plusieurs prises (deux, trois, quatre ou davantage) en différents points du sac.

5.3 Échantillonnage global

Réunir les prélèvements élémentaires et bien les mélanger pour obtenir un échantillon global homogène.

Dans tous les cas (vrac ou sacs), l'échantillon global doit avoir un volume d'au moins 15 litres (dans le cas de petits granulés, c'est-à-dire ceux qui passent au travers du tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille), et de 22 litres (dans le cas de gros granulés, c'est-à-dire ceux retenus sur le tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille).

5.4 Échantillon réduit

Réduire, si nécessaire, l'échantillon global, jusqu'à obtention d'un échantillon de 15 litres (dans le cas de petits granulés, c'est-à-dire ceux qui passent au travers du tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille), et de 22 litres (dans le cas de gros granulés, c'est-à-dire ceux retenus sur le tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille).

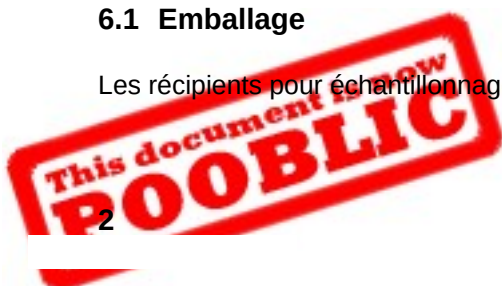
5.5 Échantillons pour laboratoire

Diviser, si nécessaire, l'échantillon réduit en autant d'échantillons pour laboratoire qu'il y a de destinataires d'un échantillon de granulés du lot.

6 Emballage et étiquetage des échantillons pour laboratoire

6.1 Emballage

Les récipients pour échantillonnage (4.1) doivent être propres et secs. Leur fermeture doit être étanche.



6.2 Étiquetage

Les informations suivantes doivent figurer sur les étiquettes:

- a) désignation du produit;
- b) marque d'identification ou numéro du lot;
- c) nom du fournisseur;
- d) nom de l'acheteur;
- e) lieu, date et heure de l'échantillonnage;
- f) nom et signature du surveillant de l'échantillonnage.

7 Rapport d'échantillonnage

Si un rapport d'échantillonnage est rédigé, il doit contenir, outre les informations prévues en 6.2, les indications suivantes:

- a) le conditionnement des granulés échantillonnés (vrac ou sacs, nombre de sacs, etc.);
- b) la technique d'échantillonnage utilisée, si elle est différente de celle qui est spécifiée dans la présente Norme internationale;
- c) le compte rendu de tous les incidents susceptibles d'avoir eu une influence sur l'échantillonnage.

